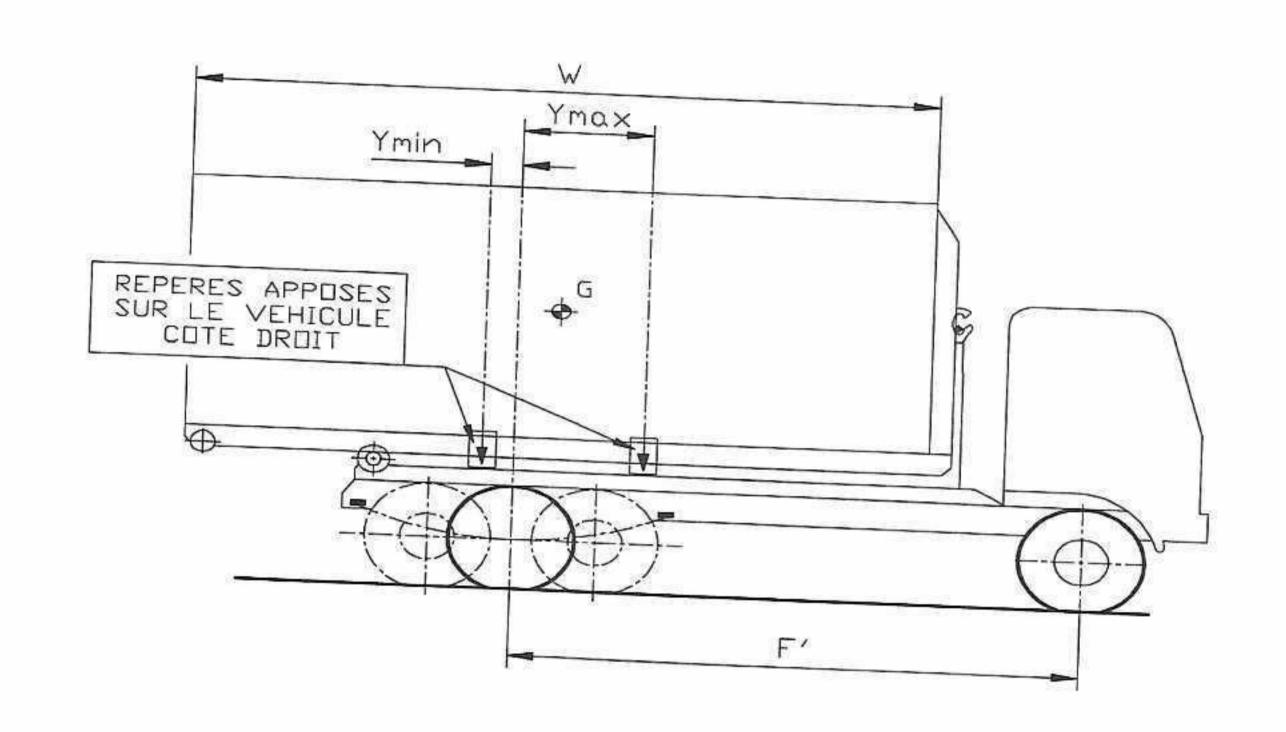
MODELE 1996

AU CERTIFICAT DE CARROSSAGE OU AU CERTIFICAT DE MONTAGE DE CARROSSERIE



REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

CAS GENERAL	
PT AV max autorisé (kg) =	8000
PV AV (kg) =	4919
p AV (kg) =	150
Ch AV max (kg) =	2931
PT AR max autorisé (kg) =	19000
PV AR (kg) =	5400
p AR (kg) =	0400
Ch AR max (kg) =	13600
Ch = PTAC - PV -p (kg) =	15530
Ch = PTAC - PV -p (kg) = PV = poids à vide du vèhicule carrossé sans caisse) = poids conducteur + passagers)	15530
v - poids a vide du véhicule carrossé sans caisse)	15530 3.672
- poids a vide du vèhicule carrossé sans caisse) - poids conducteur + passagers)	

CAS D'UN CENTRE DE GRAVITE NEGATIF LIMITATION DE Ymin	
14	PT AV min (autorisé) (kg) =
4	PV AV (kg) =
	p' AV (kg) =
	Ch AV min (kg) =
11	Ymin = F' x Ch AV min / Ch (m) = endra la plus faible des deux valeurs de Ymin)

	CAS D'UN VEHICULE A PLUS
	D'UNE RANGEE DE SIEGE
Calcu	ller ci-dessous les limites Ch1 et Ch2 de la
Charge	utile et retenir la valeur la plus soible - ou
Ch1 =	F'x (PT ARmax - PV AR p'AR)/(F'xYmin)
D	Ch2=PTAC - PV - p' =
* lo C	e cas une plaque dans la cahine indiquero
igle.	U. Max autorisée avec passagers - Ch
la V	J. max autorisée sans passager = Ch'

	Porte à faux du véhicule carrossé sans hanne	
	Porte à faux du véhicule carrossé sans benne amovible (m) =	2.172
155	Porte à faux maxi du véhicule avec benne amovible, Xmax (m) =	2.527

Une plaque placée à coté des repères ou du repère s'ils sont confondus portera selon le cas : "Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre" "Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer à l'aplomb de la flèche ci-contre"

1) Dans le cas de benne à butées fixes, on utilisera Y réel pour ce calcul Nota : Les cotes T, X, Xu, Y de l'Annexe VII (ou VIII) et le verso de celle-ci pourront ne pas être renseignés